

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUÉBEC, 1er JUIN 1858.

No. 6.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas "L'Observateur" sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs pour la campagne.

## FABLE.

### LA CHENILLE ET LE PAPILLON.

Une chenille

Voyant un papillon

Sur les roses d'une charmille,  
Se lamentait à sa façon :

"Heureux ami ! souprait-elle,

"Que j'aime ton destin !

"Sur toi l'or étincelle

"Et chaque fleur est ton butin.

"Quand tu veux, tu l'envoies

"En liberté.

"De plus, entrouvrant leurs corolles,

"Tu ravis des fleurs le suc embaumé.

"Mais moi je rampe sur la terre,

"Ton vol te rapproche des cieux,

"Et je vis solitaire !

"Je n'ai d'abri dans aucuns lieux.

"Le pied qui passe

"M'écrase !..."

—Mais, dit le papillon, tu te plains, c'est à [sort !

"Bien qu'aujourd'hui tu sois velue,

"Sous peu tu brilleras—vers à soie est ton [sort—

"Comme l'arc-en-ciel dans la nue!"

Or, pendant que parlait le sage papillon,

L'humble chenille,

Ayant filé sa soyeuse coquille,

Déposa sa moisson.

Ne soyons point jaloux les uns des autres :  
Les disciples, souvent, sont plus que les apôtres. [tres.

Chacun a son talent.

Il ne faut que du cœur pour être bon et grand.

N'en doutons plus, les ministres tendent à l'immortalité ! Tout ce qui passe par leurs mains devient chef-d'œuvre ! Dites donc, M. Cayley : reste-t-il encore quelque piastres dans le coffre public ? Vite donnez-nous les ; nous voulons ériger un monument à ces grands hommes !

Vraiment les ministres sont passés maître

tres charlatans : c'est à faire pamer les plus crédules. Le discours du trône promettait des rivières d'or, qu'a-t-il produit ? Un fleuve de boue ou Cartier et compagnie se vautrent en attendant que ce soit un fleuve de sang !

Les ministres promettaient la paix ; ils ont signé la guerre civile en votant pour incorporer les *Orangistes* ! Ils promettaient d'arrêter l'émigration ; regardez dans nos campagnes et vous verrez s'ils ont seulement essayé de le faire ! Ils promettaient d'encourager le commerce ; ils ont, en faisant les banques, frappé dans la bourse, le crédit des petits capitalistes et des agriculteurs. Au lieu de produire des Cicérotus, le pays n'aura bientôt que des Rothschild en herbe ! Ils promettaient encore d'apaiser la faim des classes ouvrières ; M. Alroy n'est chargé de faire cesser les cris du désespoir : il annonce la construction des *bananas* ! Quand les commencera-t-il. A-t-il même l'intention de les commencer ? Qu'on se rappelle les quais de l'hôpital de la marine de Québec, et l'on comprendra, au moment où M. Alroy va subir la peine de son impudent triomphe électoral, la valeur de ces promesses.

D'ailleurs les ministres se montrent aujourd'hui bien généreux envers Québec ! Nous craignons les ministres même devant leurs présents ! Laissez, laissez, leurs diurons nous, Québec avec ses souvenirs et ses ruines, mais en retour, favorisez, au lieu de la campagne qui l'environne ! Québec ne peut plus subsister sur son roc aride, il lui faut les produits d'une nature plus riche. Le lac Saint-Jean est à ses portes ; construisez un chemin pour qu'on puisse s'y rendre ! Mais non, vous n'en ferez rien. Ce n'est pas le patriotisme qui fait battre vos cœurs, mais l'égoïsme et l'ambition ! Ce n'est point l'avenir du pays, mais le vôtre et le vôtre seul qui vous préoccupe. Vous promettez aujourd'hui, vous promettez hier, vous promettez demain et vous promettez toujours sans tenir vos promesses. Vous n'êtes pas fait pour rendre justice au peuple ; le cercle vicieux de la politique de guet-à-pens et d'intrigues où vous vous tenez, vous ferme la bouche et le cœur ! Vous êtes myopes pour le peuple, sourds pour sa cause, et de bronze pour ses douleurs ! Vous gouvernez avec un masque sur la figure et des fausses balances dans les mains ! Vos poids et vos mesures favorisent toujours la *race supérieure* et jamais le

Bas-Canada ! Assez, messieurs les ministres, nous connaissons la valeur de vos promesses et surtout de vos actes. Vos promesses : mensonge ! vos actes : trahison, agiotage et violation de la constitution ! Non, nous ne croyons pas en vous ! Votre passé nous est une leçon pour l'avenir.

### LA SAINT JEAN BAPTISTE.

L'histoire nous apprend que les peuples périssent toujours par leurs chefs et que la bonne ou la mauvaise administration de ceux-ci menent à la ruine ou à la stabilité. Les Canadiens-Français en sont une nouvelle preuve. Nous ne sommes pas encore dans l'abîme, mais nous y arrivons à grands pas. Cependant, ce n'est pas assez, beaucoup voudraient s'y précipiter en dansant ! Nous allons nous expliquer.

Depuis quelques années on se plaignait de la décadence de la Saint-Jean-Baptiste ; pour relever la société, on a voulu, cette année, faire un suprême effort. Il faut dire que les membres des trois sections s'entendaient à voir le *comité de régie* prendre le seul moyen propre à réussir ; le seul moyen demandé et promis ! Quel n'a pas été leur désappointement quand ils ont appris que, sans les consulter sur une question aussi importante, le *Comité de régie* avait décidé de terminer la journée du 24 juin par un *concert-promenade* !!! Aussi, à l'assemblée de la section Saint-Jean, tenue dimanche dernier, après vèpres ; a-t-on fortement blâmé les membres du *Comité de régie* qui avaient consenti à une pareille décision.

En effet, quel est le but de notre fête nationale ? Réunir tout la famille Canadienne-Française pour se voir, s'entendre, se parler, se connaître et s'aimer ! Pour ne distinguer de toutes ces voix réunies, qu'un seul mot : la patrie ! dans tous ces regards qu'une même pensée : la fierté nationale ! dans tous ces cœurs qui battent pour la même cause, qu'un seul but : celui de protection ! Et pour cela, il faut qu'on nous rappelle les luttes glorieuses du passé, les douleurs profondes du présent, et qu'on fasse briller à nos cœurs abattus les beaux jours de l'avenir ! L'amour du sol natal, la foi de nos pères, l'engagement solennel de les conserver tous deux intacts jusqu'à la mort, voilà le but, le seul but de la société Saint-Jean Baptiste !

Eh bien, on a foulé aux pieds tout cela ! En l'an de grâce 1858, les Canadiens-Fran-

çais iront, le matin, honorer dans l'église, la mémoire de Saint Jean Baptiste, leur patron, et accompliront, le soir, ce qui a causé sa mort ! Seulement, la fille d'Hérodiade ne se fera point donner, dans un bassin, la tête du plus grand des enfants des hommes ! La crinoline de la rue Vivienne sera l'autel sur lequel brûlera, le 24 de juin, le patriotisme des Canadiens-Français !!! D'ordinaire nous n'avons plus de fête nationale, mais un *pic-nic* ! La danse de la polka remplacera la marche de Chateauguay ; le violon télé, la trompette de Carillon ; les pots de vin et les œillades, les santés solennelles et les pressements de mains patriotiques !!!

C'est bien.

Dancez sur les débris d'une nationalité que l'on veut traîner à la guinguette après l'avoir trahie, assassinée dans l'enceinte législative ! Dansez, nous écrirons, nous parlerons, nous combattrons !

Fêtez avec les pieds, nous chomerons comme par le passé, avec la voix, avec le cœur ! Les uns veulent s'amuser, nous voulons fraterniser ! Les uns veulent mettre l'avenir dans les pas d'une contredanse, nous voulons l'inculquer dans le cœur de tous Canadiens-Français ! Les uns se contentent d'une fête stérile, sans profit, sans honneur, nous voulons que le souvenir du 24 juin reste gravé d'année en année dans tous les cœurs, dans celui du jeune homme comme dans celui du vieillard ; dans celui de la jeune fille comme dans celui de l'épouse !

Parce qu'à Montréal, on couronne par la danse, le 24 de juin, faut-il absolument danser ? Non. Si l'on fait mal chez les Montréalais, à Québec faisons bien. Cette année plus que jamais, Melpomène vaut mieux pour nous que Terpsichore !

Mais ce n'est pas tout. On met en scène notre clergé. MM. Piset, Duquette et Dusault prétendent que les autorités ecclésiastiques qui, jusqu'à présent ont menacé de fermer les portes de l'église si les membres de la Saint Jean-Baptiste ouvraient celles du bal ; permettent aujourd'hui la danse ! Nous ne le croyons pas ! Si nous avons proclamé, qu'en politique, le clergé catholique n'était pas *infaillible*, nous disons qu'en matière religieuse il ne peut pas se tromper, et que conséquemment, s'il a permis le *concert-promenade* il a dû être mal informé ou point consulté. C'est ce qu'à très bien fait comprendre M. Drapeau.

Qu'en pense le *Courrier du Canada* ?

Maintenant que va-t-il résulter de tout ceci ! Nous l'ignorons. Ce dont nous sommes certains, c'est que peu, bien peu d'ouvriers assisteront à ce *concert-promenade*, d'abord parce que, quoiqu'on fasse, il y aura des distinctions. Si le cœur n'en fait point, la nécessité en créera. Puis, il faut bien remarquer que pour danser ou voir danser on déboursa cinq chelins ; que les rafraichissements seront chargés à part, et qu'il y a la toilette qui n'est pas un

mince item ; calculons tout cela, et nous verrons qu'au lieu de cinq chelins, le *concert-promenade* coûtera cinq louis !!!

Eh ! bien, nous le demandons, y a-t-il un seul ouvrier qui, dans les circonstances actuelles, puisse, sans nuire à sa famille, faire une pareille dépense ? Non seulement l'ouvrier ne peut le faire, mais l'homme de profession ne le fera pas sans difficulté !

Ainsi ce que l'on croit devoir réunir les Canadiens-Français les divisera, non par goût, mais par nécessité. Un grand nombre n'iront pas au bal faute de moyens, et comme il faut chômer la fête, ils assisteront au banquet d'un écu par tête, qui aura lieu à la salle Jacques Cartier, où les dames seront admises aussi. Nous espérons que le *Comité de Régie* reviendra sur une décision si peu près appropriée aux circonstances actuelles et aux moyens pécuniaires des individus.

Nous publions plus bas une résolution que nous aurons l'honneur de soumettre jeudi prochain à l'Assemblée de la section Saint-Jean, à l'hôtel Saint-Jean. Tous ceux qui veulent l'appuyer sont instamment priés de se trouver à leur poste.

Proposé par L. M. Darveau, secondé par M. Frs. Nadeau que les membres de la section Saint-Jean sont d'avis que la fête nationale Canadienne-Française ne peut être terminée dignement que par un banquet général ; qu'en conséquence le comité général de Régie soit prié de considérer de nouveau la mesure afin de l'appliquer suivant les vœux de la majorité des membres des trois sections ; et que les membres du comité de Régie de la section Saint-Jean soient priés de supporter l'opinion ci-dessus exprimée."

Nous recommandons à messieurs les officiers du *Comité de Régie* de lire attentivement les règles suivantes de la société Saint Jean Baptiste, et particulièrement à monsieur le président de cette société, qui doit veiller à l'application fidèle des règles d'icelle. La société Saint Jean Baptiste a des règles, il faut les suivre :

ARTICLE IX.—Le Comité de Régie fera convoquer une Assemblée Générale le premier Jeudi de juin, laquelle devra s'occuper spécialement de la célébration de la fête patronale de la Société et des arrangements qui y ont rapport.

ARTICLE XVIII.—Elles (les sections) discuteront tout ce que leur offrira leur Président soit de la part du Comité Général de Régie, soit de celle de deux membres de la section."

Le droit de discussion comporte inévitablement celui de juger ; et c'est ce droit que les adversaires du *concert-promenade* vont exercer.

ARTICLE XXV.—Le Président devra présider toutes les Assemblées Générales, ainsi que celles du Comité de Régie, y maintenir l'ordre et veiller en général à l'exécution

fidèle des règlements, statuts et procédés de la Société, etc.

ARTICLE XXXVII.—Le Comité général de Régie sera tenu de se conformer aux règles de conduite qu'il recevra de la Société en Assemblée Générale dont en un mot il fera exécuter les ordres et les résolutions, etc.

On se rappelle que la conduite du conseiller Gauvreau avait dernièrement soulevé l'indignation des citoyens du quartier Saint-Jean ; il était même question de demander sa résignation ; mais soit apathie de la part des citoyens, soit que MM. Pierre Chateaubert et Godfroi Gingras qui furent demander à M. Nadeau de ne pas convoquer d'assemblée dans ce but, eussent réussi à détourner la colère des citoyens, on laissa M. Gauvreau siéger tranquillement dans... sa maison. Dernièrement un frère de M. Pierre Gauvreau s'est associé à quelques personnes pour faire signer aux citoyens de ce quartier une espèce d'apologie qu'on a présentée à M. le conseiller. Il paraît que le peu de citoyens qui ont signé cette *apologie* ont été trompés : on leur disait que la requête avait pour but de demander à M. Gauvreau d'assister plus régulièrement aux séances du Conseil-de-Ville ou bien de résigner ! Le frère de M. Gauvreau avait soin d'attendre à la porte le résultat d'une pareille supercherie ! Mais tous les citoyens ne sont pas dupes de ces intrigues ; tous ceux qui connaissent M. Gauvreau diront que dans les affaires municipales, il n'agit que d'après l'ordre du maire Langevin, précisément comme dans les élections parlementaires il n'écoute et ne suit que les ministres. De plus, on sait que si M. Gauvreau a reçu l'ordre d'aller visiter des ouvrages qui n'ont pas besoin de son inspection, ce n'est pas le fil électrique ordinaire qui l'a averti, mais bien le fil électrique de M. Langevin. La comédie était faite, les rôles distribués d'avance, et M. Gauvreau n'a parlé contre la halle du Cul-de-Sac que parce qu'il savait bien qu'il ne voterait pas ! Malheureusement il n'est pas le seul qui parle et agisse ainsi ; nous aurons bientôt occasion d'en donner des preuves. Nous devons ajouter aussi que l'érection de la halle du Cul-de-Sac va apporter à M. ALEXANDRE LEMOINE une fortune considérable ! On ne peut pas dire que M. Lemoine fait une vie de moine.

Le *Canadien* annonçait dernièrement qu'un magnifique navire appartenant à M. Gaspard Garneau avait été lancé ; il ajoutait, que ce monsieur s'était mis à l'œuvre avec moins de bruit que les *chercheurs de popularité*. Ceci ne nous étonne pas, car les marchands d'élections ne font jamais autrement. Nous serions remarquer, en même temps, au *Canadien*, que si les *chercheurs de popularité* n'ont eu que de vaines promesses et de creuses harangues à jeter à la foule affamée, c'est qu'ils ne savaient point

Partie du comité qui, après s'être emparé du plan suggéré dans le *National*, déclara sur les marches du Palais de Justice, à Québec, vouloir former une société en commandite pour la construction des vaisseaux! De plus, les chercheurs de popularité dont veut parler le *Canadien* n'avaient point de longues bourses!

Ainsi le pain qu'a donné M. Gaspard Garneau à un bon nombre d'infortunés a été suffisamment payé par les votes qu'il a recueillis et les charretiers qui l'ont poursuivi pour leurs gages.

M. Garneau n'a donc pas rendu un service à ses compatriotes, mais payé un acompte sur une ancienne dette.

Vraiment, plus M. Sicotte persiste à partager les turpitudes de ses collègues, plus le respect attaché à son nom disparaît. N'importe encore, sa position inspirait de la pitié, elle n'excite plus maintenant que du dégoût. Aujourd'hui l'on peut dire, sans crainte, à M. Sicotte: *Dés moi que tu hantes, je dirai qui tu es.*

Dans une des précédentes sessions du parlement, nous nous rappelons plus laquelle, l'honorable De Sales Latourrière disait à propos de l'augmentation de la qualification des conseillers législatifs, qu'il était contre la diminution de la qualification parce qu'en ne l'augmentant point on risquait d'être obligé de siéger avec "un honorable charpentier, un honorable menuisier, un honorable cordonnier, etc." Quelle disgrâce! Comment M. Latourrière peut-il se résoudre, aujourd'hui, à siéger en compagnie d'un honorable charretier; M. Renaud?

Le Conseil-de-Ville a décidé, le 25 dernier, à une majorité de 2 voix, que M. Peters construirait la nouvelle halle pour le prix de quatorze mille neuf cent vingt-cinq louis cinq chelins! Voilà un compte juste! Il est bien probable que quand viendront les extras, les cinq chelins augmenteront considérablement.

Nous avons toujours cru qu'on ne pouvait servir deux maîtres; le vaillant, l'épédiste, l'économique, le désintéressé et le grand Hector Langevin est d'un avis contraire. Comme représentant du comté de Dorchester, il devait rester à Toronto, mais son intérêt comme associé de la maison Lemoine, Hall et compagnie, requérait sa présence à Québec pour commander la majorité au sujet de l'érection de la Halle du Cul-de-Sac. N'est-ce pas une preuve évidente?

Le Canada ressemble, aujourd'hui, à une cavale indomptée et rebelle que chaque partie s'efforce de seller et de brider. On réussit parfois, pour quelque temps; on la monte même; mais la difficulté est de la bien conduire! Et quand les rênes sont tirées en tout sens, comment peut-on suivre la bonne route? L'un la pousse vers les

loges orangistes, l'autre la précipite dans les bras de la haine, de la discorde et de la vengeance; tous passent sur le corps du peuple pour rouler, bien vite, dans l'abîme.

Le *Charivari* n'aime pas notre dernière chanson, le refrain ne l'attise pas du tout. Il faut croire que notre prose brûle beaucoup mieux, car il en use abondamment. Ceci n'est pas un reproche, contraire, mais une simple remarque que vous nous forcez de faire. Ainsi nous croyons qu'il vaut mieux passer aux yeux des messieurs du *Charivari* pour un médiocre versificateur; que d'être souvent, comme eux, au dire de tout le monde, un compilateur parfait. Comme les écrivains du *Charivari* semblent insinuer que nous faisons des vers à peu près comme un cordonnier, nous leur serons reconnaissant s'ils veulent nous montrer les fautes de prosodie que nous avons pu commettre. Assurément, ce n'est pas trop exiger.

Encore un mot:

Nous avons toujours adressé l'*Observateur* au *Charivari*, nous aimerions qu'il fit de même, au moins quand il nous fait l'honneur de nous charivarisier.

M. Jean Baptiste Plamondon nous fait savoir par la voie du *Glascon*, que nous sommes lunatique! La réponse de ce monsieur à une correspondance de l'*Observateur* prouve qu'il l'est encore plus que nous, puisqu'elle n'apparaît qu'un mois après l'attaque et en même temps que la dernière nouvelle lune! Comme M. Plamondon, père, est un habile affileur, nous pensions que monsieur son fils, en sa qualité de proche parent, aurait l'esprit quelque peu tranchant, mais pas du tout; il n'a d'affilée que la langue.

Nous sommes lunatique, soit; cela prouve que nous n'avons pas été trop bête pour faire un fou! Que M. J. B. Plamondon ne soit pas jaloux; il n'aura jamais cet avantage! Il y a des maladies qui ne s'attrapent point: celle de l'esprit par exemple.

M. J. B. Plamondon nous informe, de plus, qu'il fait aussi peu de cas de nos écrits que de notre personne.

Eh! bien, nous allons user envers lui du droit de réciprocité.

LETTRE D'UN NEVEU A SON ONCLE.

Québec, 29 mai 1853.

Mon cher oncle Pascal,

Les Canadiens doivent être fiers de vous et de moi! Vous êtes le plus loyal sujet de Sa Majesté, puisque vous avez dans votre grange, à Saint-Thomas, le canon qui doit lancer le dernier boulet pour le maintien du pouvoir anglais en Canada! Vous êtes l'Achille et le Nestor de la province! Sans vous la république des Etats-Unis ou le gouvernement des *Sans-Culottes* nous régirait! Vous êtes donc le sauveur de la patrie, comme je suis l'ornement et le pilier

de l'église catholique en Canada! Sans vous, point de gouvernement, et sans moi point de salut! Nous sommes destinés à vivre longtemps dans la mémoire des hommes et sans doute aussi dans celle des femmes: vous serez blasonné et moi canonisé. En attendant, reposons nous sur les lauriers que nous avons cueillis.

J'apprends avec bonheur que vous allez être créé baronet, si la famille continue à s'anoblir, le nombre de ses vilains va beaucoup diminuer!

Vous avez sans doute appris mon cher oncle, que j'avais déménagé. Ma plume et mon encrier demeurent chez M. Brousseau; mon esprit est encore chez Veillot! Je dois vous dire que je me plains infiniment dans mon nouveau logis. L'ordre, la propreté, le silence y sont observés à la lettre. La chique, la prise et la pipe sont bannies de ce sanctuaire et ne viennent point salir mes écrits parfumés d'innocence et de sainteté. Au contraire, mes manuscrits sont placés sous un globe de pur crystal, et tous les employés de l'atelier, depuis le chef jusqu'au gamin, tous viennent les admirer trois fois par jour. De plus, quand je passe, les porteurs du *Courrier* me font la génuflexion!

Vous voyez que mon mérite est apprécié; puisse le vôtre l'être aussi.

Votre neveu,

J. C. TACHÉ.

L'HON. E. P. TACHÉ.

Vraie Copie.

\* M. Powell s'est objecté à l'acte d'incorporation de la *Société de colonisation des ouvriers de Québec* sous prétexte que c'était une affaire communiste, une sorte d'institution mormone. Hélas! que va devenir notre commerce! Décidément ce M. Powell est plus stupide que fanatique.

\* L'opposition ne devrait plus reprocher au ministres de gouverner sans la double majorité; les ministres sont assez doubles par eux mêmes pour se passer de la *doublure* des autres. Leurs actes et leurs votes ne prouvent-ils pas qu'ils ont un caractère double!

\* On parle d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis; c'est un canard. John Bull et Jonathan aiment mieux échanger en paix leurs ballots que de tirer l'épée. D'ailleurs ces gens là sont trop près de leurs pièces pour vouloir se mettre en pièces.

\* On dit que Lord Bury, ci-devant secrétaire de Sir Edmund Head, va nous être imposé comme gouverneur-général. Il est bien probable que le premier cri de bienvenu qui lui sera adressé, sera celui-ci: *Bury him!*

\* M. Loranger a perdu la mémoire: il ne se rappelle plus le lendemain ce qu'il a déclaré la veille. C'est tout naturel, une fois le cœur à terre, la tête de l'orange ne produit plus de fruits.

•• Pourquoi l'oncle Pascal va-t-il être créé baronet et Papineau mis de côté ?

C'est parce que le premier a trahi son pays, tandis que le second l'a illustré.

•• On dit que M. Marois se propose de louer la bâtisse de la Caisse d'Economie Notre-Dame pour y tenir trois magasins. L'un sera destiné à la quincaillerie ; dans le second les acheteurs pourront prendre des bains aux marchandises mouillées ; il réserve le troisième pour l'exhibition des livres qu'il s'est procuré *marchandises comptantes* !

•• La sainte Menerve nous apprend que le gouvernement a reçu de l'hôtel royal des monnaies, la somme de £60,000 sterling qu'il se propose de répartir également entre les deux sections de la province ; nous conseillons aux rédacteurs de cette feuille de prier pour que les ministres ne distribuent point eux-mêmes cette somme.

•• Nous voyons dans les comptes publics pour 1858 que le gouvernement a dépensé 140 piastres pour détruire les loups ; ceci est très correct, et la preuve, c'est que les ministres sont constamment suivis par un troupeau de moutons.

•• On dit que M. Baby (le vieux bébé) est indisposé parcequ'il ne peut point prouver les comptes dont il a été payé par la province.

•• Pourquoi M. Sicotte perd-t-il le prestige attaché à son nom ? Parce que ses actes ressemblent à ceux de ses collègues.

**A VENDRE AU MINISTÈRE.**

Epitaphes de ministres ; mastic élastique dit mastic-Simard ; melasse douanière, ou sirop-Cartier ; colle-Piché ; colliers et chaînes à la Turcotte ; trèsses et castors oranges à la dernière mode.

Nous publions avec plaisir la correspondance suivante pour le profit des intéressés.

L'auteur voudra bien passer par notre bureau pour affaires EXTRA...OR...OR... ORDINAIRES !

**CORRESPONDANCE.**

**SUBMISSIONS DEMANDÉES AUX OUVRIERS MINISTÉRIELS SEULEMENT.**

Monsieur le rédacteur,  
Veuillez publier la correspondance suivante :

Le gouvernement recevra des propositions pour la construction du nouveau carrosse ministériel dont voici la description :

**GRANDEUR ET DIMENSIONS.**—Celle d'un char du Grand Tronc. Cinq roues, deux petites pour devant, deux grandes pour derrière, et une pour mettre sous la remise.

Le bois et les matériaux devront être de première qualité de manière que le char puisse résister aux plus forts chocs, sans ren-

verser, et les ressorts devront être fait, d'après les principes les plus élastiques.

Le gouvernement se réserve néanmoins le droit d'acheter le fer, le mastic et le ciment chez M. Simard ; il donnera un *prix raisonnable* tel que payé dans les contrats Baby. M. Pierre Gauvreau décidera du montant.

**PEINTURAGE**—Couleur de la chaise, orange bariolé de bleu et de rouge, avec cordons verts. Les coffres aux provisions seront numérotés au goût des ministres.

1ère roue.—Couleur bleu anglais, avec cordons gris tirant sur le Bull-dog avec l'inscription "Cartier."

2ème roue.—(Sicotte) rouge passé, avec force colle forte.

3ème roue.—(Loranger) couleur miroitant bleu rouge et orange.

4ème roue.—(Alley) moitié vert-coq d'Irlande et moitié violet pontifical, tournant à l'orange avec cordons bien prononcés bleus et rouges.

**ARMOIRES.**—Côté droit : Ruines du Parlement ; avec drapeau orangiste porté par MM. Alley et Simard.

Un coffre fort avec ces mots : 20 pour cent.

Côté gauche : Un manoir, un moulin à farine et un pétrin, portant l'inscription : "Tenure Seigneuriale : MM. Angers, LeLievre, Delagrave, Morin et autres, se sauvant avec des sacs de farine.

**DESSIN.**—M. Baby poussant une locomotive avec ses amis Taché, Chapuis, en bas d'un quai ; M. Simard, assis sur un quart de ciment avec une poignée de clous à la main.

**N. B.**—La cinquième roue (Zelleu) devra être de bois brut, (on n'exigera pas de bois franc) couleur à l'écaille, sans vernis, suivant la mode du jour. Cette roue devra pouvoir servir à une roue de carrosse quelconque, à une brouette, à une charrette à chiens ou à tout autre usage.

Le gouvernement paiera le plus haut prix pour deux chevaux oranges, nés dans le Haut Canada, et capables de traîner le susdit carrosse avec tous les passagers.

Sur le dessus du carrosse, il devra y avoir plusieurs sièges pour laquais, avec écussions sur chaque, tel que : Un pilon, une vieille carotte ou un *panais* (PANET), plusieurs chandelles, des brosses, des bouteilles de "Black-Burn," des tabliers, culottes courtes et autres accessoires au goût des maîtres.

**UN INOÉNIEUR.**

Nos remerciements à l'honorable Frs. Lemieux pour l'envoi de documents parlementaires.

**ERRATUM.**

Dans notre dernier numéro, deuxième page, troisième colonne, seconde ligne du dernier paragraphe, au lieu de Henderson, lisez Anderson.

**ADRESSE DAFFAIRES.**

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch.  
Québec, 1er juin 1858.

**A LOUER.**

LE haut de cette MAISON EN BRIQUE à deux étages, située rue Richelieu, N° 56 : le dit haut comprenant cinq chambres. Prix du loyer, très modique.

S'adresser au soussigné

L. M. DARVEAU,  
Notaire,  
rue Richelieu, N° 56.

Québec, 17 mai 1858.

**A VENDRE.**

A ce bureau, la CHANSON POPULAIRE ET PATRIOTIQUE intitulée : PORTRAIT D'UN CHEVALIER, par L. M. DARVEAU. Prix 2 sous. Vraiment c'est pour rien ! Qu'on se hâte d'en acheter, car M. le chevalier Taché en a retenu 500 copies qu'il se propose d'exporter en France à bord du *Nimorshi* !!!

**A VENDRE.**

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,  
Notaire,  
Rue Richelieu, n° 56.

10 mai 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine : le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq shillings par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne, à Québec, chez M. Hardy, libraire, rue de la Fabrique ; chez M. Douguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés ; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X. Gagnon, Notre Dame de la Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

M. L. O. E. Brunelle, Champlain.

A Montréal, rue Sainte Thérèse, numéro 15, chez MM. Rochon et Cherrier, Libraires.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées *franches de port*, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

DARVEAU ET PARENT, PROPRIÉTAIRES,  
L. M. DARVEAU, RÉDACTEUR.